

POUSSIÈRES DE BOIS ET CANCERS NASO-SINUSIENS



→ DÉFINITION



TRAVAILLER LE BOIS N'EST PAS SANS RISQUE AINSI QUE SA TRANSFORMATION QUI DÉGAGE DES POUSSIÈRES.

TOUS LES TYPES DE BOIS SONT CONCERNÉS :

- exotiques ;
- européens ;
- panneaux de particules.

TOUS LES TRAVAUX EXPOSANT AUX POUSSIÈRES DE BOIS PEUVENT ÊTRE À L'ORIGINE DE CANCERS DES SINUS :

- sciage ;
- usinage ;
- ponçage.

Le risque chez les travailleurs du bois de développer ce type de cancer est beaucoup plus élevé que chez les salariés non exposés. Il est maximum pour les menuisiers et les ébénistes pour lesquels le risque est multiplié par 40.



→ RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

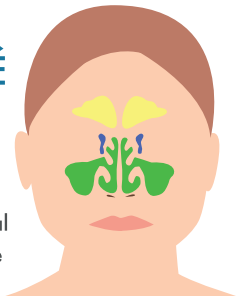
CANCER DE L'ETHMOÏDE

L'éthmoïde est un os de la face creusé de petits trous identiques à une éponge.

Un seul de ces signes doit vous alerter :

- narine bouchée
- écoulement nasal
- saignement de nez
- mal de tête.

- sinus frontal
- sinus ethmoïdal
- sinus maxillaire



Ils surviennent toujours du même côté (droit ou gauche) et persistent plus de 3 semaines.

Les poussières de bois peuvent aussi entraîner un cancer des fosses nasales.

Les poussières de bois peuvent provoquer d'autres pathologies :

MALADIES DE LA PEAU

- irritations ;
- allergies (eczéma).

MALADIES RESPIRATOIRES

- irritations (bronchite, sinusite) ;
- allergies (rhinite, asthme).

→ PRÉVENTION ET CONSEILS

DES QUESTIONS ?

contactez
votre équipe
santé-travail.

- Évaluer les risques d'exposition : postes concernés, degré et durée d'exposition des opérateurs, etc.
- Réduire les émissions de poussières : captage intégré aux machines ou aux équipements portatifs, raccordement à un système d'aspiration entretenu, etc.
- Réduire le nombre d'opérateurs exposés : isolement des postes polluants, encoffrement des machines, etc.
- Réduire le niveau et la durée d'exposition des salariés : rotation du personnel aux postes à risque, procédures de nettoyage par aspiration, etc.
- Former et informer les opérateurs exposés, y compris les salariés chargés de la maintenance ou du nettoyage.
- Organiser un suivi individuel renforcé des travailleurs exposés.
- Mettre à disposition un masque respiratoire filtrant anti-poussières FFP3 ou une cagoule ventilée assistée, surtout pour les opérations d'usinage et de ponçage, à stocker dans un endroit propre et à renouveler dès que nécessaire.
- Nettoyer régulièrement les vêtements de travail. Proscrire le nettoyage à la soufflette.
- Contrôler tous les ans l'efficacité du système de ventilation et de captage à la source.
- Faire contrôler le respect de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) par un organisme accrédité, au moins une fois par an.
- Laver le nez au serum physiologique en fin de poste.

→ SUIVI ET SURVEILLANCE MÉDICO-PROFESSIONNELLE



VOUS ÊTES SALARIÉ D'UNE ENTREPRISE FILIÈRE BOIS :

- Vous bénéficiez d'une surveillance médicale spécifique appelée « Surveillance Individuelle Renforcée » (SIR) pour dépister d'éventuelles complications de santé.

VOUS N'ÊTES PLUS SALARIÉ D'UNE ENTREPRISE FILIÈRE BOIS MAIS TOUJOURS EN ACTIVITÉ :

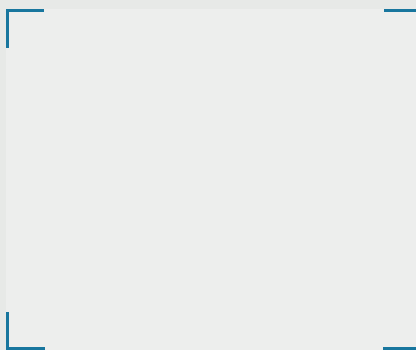
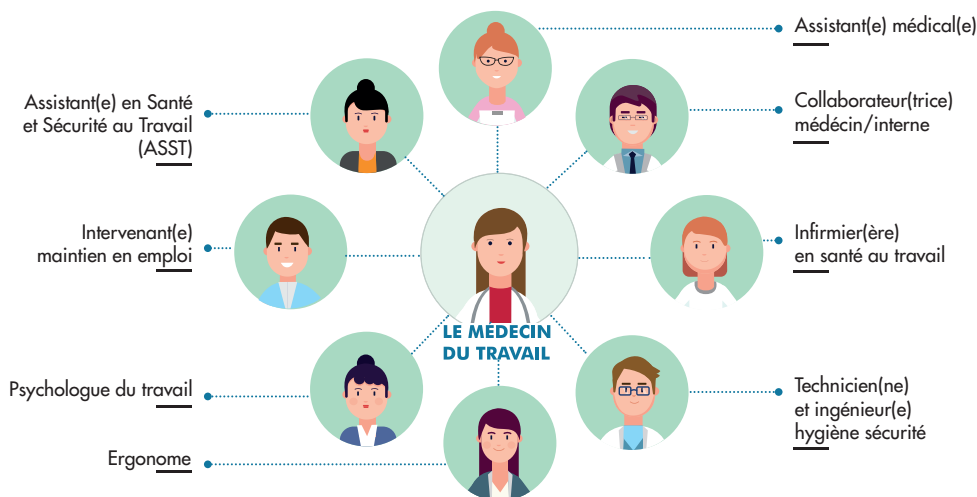
- Vous pouvez bénéficier d'un suivi post exposition par votre service de prévention et de santé au travail.

VOUS ÊTES SANS ACTIVITÉ, DEMANDEUR D'EMPLOI, RETRAITÉ :

- Vous pouvez bénéficier d'un suivi post professionnel, pris en charge par la sécurité sociale, quel que soit votre durée d'exposition.
- Il consiste en une consultation ORL tous les 2 ans avec une nasofibroscopie.

→ DES DIFFICULTÉS sur votre poste de travail ?

— ÉCHANGEZ AVEC VOTRE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE EN SANTÉ AU TRAVAIL



9, rue Arnold Dolmetsch
72 021 Le Mans Cedex
Tél. : 02 43 74 04 04
contact@st72.org